

## CONSEIL RÉGIONAL DU 4 JUILLET 2023

Rapport n° CR 2023-028 : Arrêt du projet de Schéma directeur de la région Île-de-France  
environnemental ou SDRIF-E

Amendement sur le document « SDRIF-E 2040 – Orientations réglementaires »  
« Chapitre 1 : Un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens »  
« Sous-titre I-2 : Améliorer la résilience de la région »

Texte de l'amendement :

Page 24-25 des « Orientations Réglementaires » (OR 37) :

L'Orientation Réglementaire 37 est modifiée et rédigée comme suit :

« La préservation de la ressource en eau nécessite de prendre en compte l'augmentation de la pression démographique et des effets prévisibles du changement climatique. Les documents d'urbanisme ~~participent~~ **doivent participer** à l'atteinte et au maintien du bon état écologique des masses d'eau, ~~d'une part, en préservant et en développant les zones épuratoires naturelles et, d'autre part, en tenant compte dans les perspectives de développement urbain et de densification :~~

- de la disponibilité de la ressource en eau pour les usages prioritaires dont l'alimentation en eau potable. **Ces usages doivent répondre à des critères de sobriété.**
- des capacités de traitement des stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines et des capacités des milieux aquatiques récepteurs à les absorber.
- **de la qualité des eaux souterraines et de la prévention des risques de pollutions liés aux activités agricoles et industrielles.**

Constituent, des secteurs de vigilance vis-à-vis de la disponibilité de la ressource : les zones de répartition des eaux (dont la nappe profonde de l'Albien, la nappe de Champigny et la nappe de Beauce), la Mauldre et une partie du Vexin, la Beuvronne, la Théroutte et La Bassée, ainsi que les secteurs à l'équilibre quantitatif fragile identifiés par le SDAGE. **Une représentation cartographique des zones en tension en eau doit être élaborée et actualisée tous les 3 ans.** »

Exposé des motifs de l'amendement :**ADAPTER LE MODÈLE AGRICOLE AFIN DE PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU**

Entre le 17 Mars et le 16 Avril 2023, la France métropolitaine a connu 32 jours sans pluie. Il s'agit de la plus longue sécheresse métropolitaine jamais enregistrée. Triste record. Selon le BRGM, le niveau des nappes phréatiques en Ile-de-France au 1er Juin 2023 est inférieur à la moyenne et en baisse. En mai, les pluies infiltrées ont généralement été inexistantes ou insuffisantes pour engendrer un épisode de recharge.

En France, 7% de la Surface Agricole Utile (SAU) est irriguée (en hausse de 14% depuis 2010 selon les données de France Nature Environnement). Ainsi, 93% des terres agricoles de notre pays fonctionnent sans irrigation. Les agro-industries constituent donc une minorité qui s'accapare l'eau au détriment de l'intérêt général. Cette utilisation de l'eau va à rebours des objectifs formulés par les assises de l'eau organisées par l'Etat le 23 janvier dernier, actant le cap d'une baisse de 10% des prélèvements en 5 ans et de 25% en 15 ans et par l'urgence à agir défendue par le GIEC et lors de la première conférence de l'ONU sur l'eau depuis 1977 convoquée pour "accélérer l'accès de tous à l'eau et sa gestion durable d'ici à 2030" du 22 au 24 mars dernier.

**Conseil régional**  
Pôle Écologiste

Alors que tous les secteurs économiques sont sommés de tendre vers davantage de sobriété et de respect de l'environnement, il serait étonnant de ne pas chercher à adapter notre modèle agricole. Bien que l'agriculture pâtisse des risques liés aux changements climatiques, elle y contribue elle-même puisqu'elle est un gros consommateur d'eau et l'une des principales sources de pollution de l'eau. En effet, au-delà de la question de la quantité d'eau utilisée, l'agro-industrie menace la qualité de nos ressources en eau. Selon l'European Environment Agency, la première source de pollution de l'eau diffuse a pour sources principales l'agriculture et les centrales à combustion fossile. Ce modèle agricole, qui utilise l'irrigation et contamine les cours d'eau et les eaux souterraines en répandant notamment des pesticides, doit évoluer vers un modèle d'agriculture biologique avec des productions agricoles adaptées aux dérèglements climatiques et aux conditions de la région.

En ce sens, il est nécessaire de faire un travail d'information afin d'identifier les zones en tension en eau. Par cet amendement, les élu-es écologistes souhaitent engager les grandes transitions dont notre modèle agricole a besoin, afin d'aller vers plus de sobriété et de préserver la ressource en eau, tant quantitativement que qualitativement. C'est le sens de cet amendement

**La Présidente du groupe :**



**Ghislaine Senée**